

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET PAR MESSAGER

Le 29 août 2016

No de dossier : 540603-11

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

OBJET:

- ↓ **Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (Normes CIP)**
- ↓ **Rio Tinto Alcan inc.**
- ↓ **Demande de reconnaissance du statut de témoins-experts**
- ↓ **Dossier de la Régie : R-3947-2015**

Chère consœur,

Conformément à l'article 30 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, notre cliente Rio Tinto Alcan inc. (« **RTA** ») demande respectueusement à la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») de reconnaître MM. Loreto Sarracini (P.Eng.), Ron Falsetti (P.Eng., B.Sc.) et Joel Charlebois (P.Eng.) de la firme AESI Acumen Engineered Solutions International Inc. (« **AESI** ») à titre de témoins-experts de RTA dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

1. Noms et coordonnées des témoins-experts

M. Loreto Sarracini, P.Eng.
M. Ron Falsetti, P.Eng., B.Sc.
M. Joel Charlebois, P.Eng.
AESI ACUMEN ENGINEERED SOLUTIONS INTERNATIONAL INC.
775 Main Street East
Bureau 1B
Milton (Ontario) L9T 3Z3
Tél. : (905) 875-2075

2. Mandat et qualification demandée pour les témoins-experts

Le recours par RTA à des experts en matière de normes de fiabilité de la *North American Electric Reliability Corporation* (NERC) et plus particulièrement dans l'application des normes CIP dans leur version 5 et suivante (les « Normes CIP ») est nécessaire afin :

- (a) d'évaluer et d'analyser les aspects techniques des Normes CIP de même que leurs critères, leur portée et leur pertinence dans le contexte des installations des producteurs à vocation industrielle (PVI), incluant les installations de RTA; et
- (b) de présenter à la Régie des propositions visant à tenir compte des particularités des installations PVI, incluant les installations de RTA.

Nous demandons respectueusement à la Régie de reconnaître MM. Loreto Sarracini, Ron Falsetti et Joel Charlebois à titre d'experts en matière de normes de fiabilité de la NERC et plus particulièrement quant à l'application et à la conformité des Normes CIP.

Le mandat de MM. Sarracini, Falsetti et Charlebois consistera à préparer un rapport et à témoigner sur l'ensemble des éléments énoncés aux paragraphes (a) et (b) ci-haut mentionnés.

3. Curriculum vitae des témoins-experts

Une copie du *curriculum vitae* de MM. Sarracini, Falsetti et Charlebois est jointe à l'**annexe A** de la présente lettre.

4. Justification de la rémunération demandée pour les témoins-experts

RTA entend se prévaloir des conditions énoncées au *Guide de paiement des frais 2012* pour les services de MM. Sarracini, Falsetti et Charlebois et dépose séparément à la Régie un budget de participation révisé.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada s.E.N.C.R.L.



Pierre D. Grenier
PDG/ld

p.j.

c.c. : Me Jean-Olivier Tremblay
Me Benoît Pepin